

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 Juin 2014

20 heures 30 – Salle du Conseil Municipal



L'an deux mille quatorze, le jeudi 19 Juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Marolles en Brie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de :

Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude DARCY, Mme Florence RICHARD, Mme Brigitte JOULOT VIBRAC, M. Bernard ANDRE, M. Frédéric WEISS, Mme Florence BERTHEAU, M. Frédéric DEVARREWAERE et Mme Christine CASSUS.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MOIREAU à Mme Florence RICHARD

ABSENTS :

M. Patrick CHANUT

Nombres de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : le 13 Juin 2014

Date d'affichage : le 13 Juin 2014

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. Bernard ANDRE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Mai 2014

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 Mai 2014, préalablement transmis aux Conseillers municipaux est adopté sans observation, à l'unanimité.

II - URBANISME – ASSAINISSEMENT - ERDF

1 - **Délibération N°2014-06/47** : *Signature des actes concernant les servitudes CRUEL via LECROCQ/DEVARREWAERE*

Vu le Code des collectivités,

Vu l'acceptation des propriétaires des parcelles de M. LECROCQ (anciennement M. CRUEL) et de M. DEVARREWAERE, d'octroyer à la commune une servitude de passage pour faciliter les travaux d'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mandate et autorise Mme le Maire à recevoir et à authentifier le(s) acte(s) d'acquisition, nécessaire relatif(s) à la transaction et de signer le(s) acte(s) requis concernant la servitude.

2 - **Délibération N°2014-06/48** : *Adhésion au SDESM des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse*

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2014-82 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM

3 - **Délibération N°2014-06/49** : *Droit de Prémption urbain sur la commune*

Mme le Maire expose le besoin de mettre en place un droit de préemption urbain sur la commune,

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à la majorité,

Par conséquent, la commission d'Urbanisme se réunira afin d'élaborer le zonage référent au droit de préemption urbain (DPU) et de choisir un DPU Simple ou renforcé.

4 - *Sécurité routière : ruelle aux grenouilles, salle des fêtes*

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poser des barrières amovibles en haut de la ruelle aux Grenouilles, au niveau de la rue Creuse. La pose d'un panneau sens interdit sera effectuée.

III - PLATEAU SPORTIF

5 - *Arrêté permanent, règlement du plateau sportif*

Le conseil municipal accepte le principe d'un règlement concernant l'utilisation du terrain. Il sera applicable dès cet été.

IV - AIDE

6 - Demande de subvention par l'association des jeunes Sapeurs-Pompiers de Coulommiers

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de 200 € pour l'association des jeunes Sapeurs-Pompiers de Coulommiers.

V - FONCTION PUBLIQUE

7 - Formation secrétaire de Mairie

Mme le Maire expose la formation de secrétaire de Mairie pour Mme Sandrine Chaillou. Celle-ci débutera en Septembre 2014 et prendra fin en Juin 2015, s'étalant sur 27 jours selon un planning.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la formation de secrétaire de mairie pour Mme Sandrine Chaillou.

VI - TRAVAUX – DEVIS

8 - Travaux maçonnerie : cimetière

Lors du conseil municipal du 15 mai dernier, un 3ème choix possible (un béton lavé) était demandé pour le cimetière. Le devis demandé à l'entreprise Actuel Rénov s'élève à 1470 € HT.

Suite aux devis, le conseil municipal décide à la majorité de faire installer des pavés par l'entreprise Actuel Rénov pour un montant de 1680 € HT.

9 - Clôture de la station d'épuration

Entreprise JLC clôtures = 1 360 € HT

Entreprise Actuel Rénov = 1 735 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisi l'entreprise Actuel Rénov pour effectuer la réparation de la clôture de la station d'épuration.

10 - Alarme pour la clôture de la station d'épuration

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'installer une alarme sur la clôture de la station d'épuration.

Après consultation des devis reçus, le conseil municipal demande que l'alarme soit sonore en plus de l'appel téléphonique.

Un nouveau devis est demandé.

11 - Réalisation des essais de garantie pour la STEP (station d'épuration)

Le bureau d'étude Amodiag, nous fait part de la réalisation d'essais de garantie pour la STEP par la société SOCOR (3000 €) ou le SATESE, obligatoire pour percevoir les subventions et clôturer le dossier.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire cette étude, en demandant si c'est possible d'avancer le diagnostic ou de voir avec l'Agence de l'eau pour obtenir un délai supplémentaire.

12 - Plaques regards en fonte

L'entreprise AEC intervient pour changer les plaques en fonte rue Courte Soupe et devant la salle des fêtes. 375 € HT l'unité.

13 - Travaux rue Courte Soupe (sources)

Le conseil municipal met en attente les travaux concernant la fuite d'eau due à la source.
La source a peut-être été déviée. Elle ne fuit plus.

14 - Cabine téléphonique

La Commune est obligée de garder la cabine téléphonique, même si la fréquentation est quasi nulle.
Des travaux peuvent être envisagés pour la déplacer, pour un gain de place.

15 - Eglise : nettoyer les gouttières et vérifier l'état des tuiles

Les gouttières de l'église vont être nettoyées par plusieurs membres du conseil.
La vérification des tuiles sera effectuée en même temps.

16 - **Délibération N°2014-06/50** : Motion du conseil municipal à l'attention du Premier Ministre sur la réforme territoriale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Adopte la motion suivante adressée au Premier Ministre et dont copie sera transmise à Mme la préfète de Seine-et-Marne.

Considérant, la déclaration de M. Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, devant le sénat de la République Française le 15 janvier 2013, au cours de laquelle il indiquait « Certains continuent de croire que moderniser la vie politique locale, c'est supprimer un échelon. Toutefois, on n'améliore pas l'efficacité des politiques publiques en éloignant les citoyens des décisions. Le département est un échelon de proximité essentiel, un échelon républicain par excellence. A ce titre il conserve toute sa pertinence » ;

Considérant, la déclaration du Président de la République faite à Tulle, le 18 janvier 2014 au cours de laquelle il indiquait « J'ai été moi-même Président de Conseil général. Je sais ce que représente un département »... « Les départements gardent donc leur utilité pour assurer la cohésion sociale et la solidarité territoriale. Et je ne suis donc pas favorable à leur suppression pure et simple comme certains le réclament. Car des territoires ruraux perdraient en qualité de vie, sans d'ailleurs générer d'économies supplémentaires, si l'on y supprimait le département. » ;

Considérant, la déclaration de politique générale de M. Manuel Valls, Premier Ministre, tenue le 8 avril suivant au cours de laquelle il annonçait la suppression des Départements à l'horizon 2020 ;

Considérant, que si une réforme des institutions territoriales est nécessaire, elle doit néanmoins être conduite dans la cohérence par l'exécutif national et en associant les collectivités territoriales concernées, ce qui n'est pas le cas ;

Considérant, que faute d'étude préalable de l'impact technique et financier de la suppression de la collectivité départementale, il n'est pas du tout établi que la redistribution des compétences départementales vers les intercommunalités et les Régions engendrerait des économies pour les finances publiques ni ne renforcerait ces deux entités publiques au bénéfice de l'intérêt premier de la population ;

Considérant, que répartir des compétences départementales en 40 intercommunalités (comme ce serait le cas en Seine-et-Marne) ne serait pas gage d'équité territoriale ;

Considérant, que transférer au chef-lieu de région des politiques publiques départementales ne serait pas gage de proximité dans les analyses comme dans les décisions ;

Considérant, qu'il n'apparaît pas dans l'intérêt de la commune de Marolles en Brie, de voir disparaître la collectivité départementale en Seine-et-Marne :

Le conseil municipal de marolles en brie demande

- Que le projet de suppression des Départements actuellement à l'œuvre soit abandonné
- Que toute réforme des collectivités territoriales soit soumise à une étude préalable des impacts en matière technique, financière et de ressources humaines
- Que les collectivités concernées ou impactées soient associées à cette analyse
- Que les critères de l'efficience des politiques publiques locales et de la proximité de la décision comme celle de la responsabilité soient primordiaux.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Mme Hervy reçu le 3 juin en Mairie

Après lecture du courrier, le conseil municipal demande à Mme le Maire d'adresser un courrier à M. Dodard, lui demandant d'attacher ses chiens et d'installer un portail sur sa propriété.

Les chiens de M. Arnaud Cafaxe

Mme le Maire indique qu'un courrier en date du 12 juin 2014 a été adressé à M. Arnaud Cafaxe.

Courrier de M. Mornon reçu le 3 juin en Mairie

M. Mornon demande la copie du compte administratif 2013 et le budget primitif 2014 de la commune.

Après lecture du courrier, Mme le Maire évoque la réponse de la mairie du 6 juin, expliquant que ces documents sont consultables en Mairie.

Mme le Maire, après lecture de la réponse du courrier de M. Mornon, reçu en mairie le 17 juin 2014, propose de communiquer ces documents sur un support informatique (CD ou Clé USB dans leur emballage).

Madame le Maire retient le support du CD dans son emballage.

Les Rythmes scolaires

Mme Brigitte Joulot Vibrac expose les rythmes scolaires retenus par le RPI de Marolles, Amillis et Dagny, à savoir : Cours le mercredi matin, et TAP le jeudi après-midi, pour Marolles en Brie.

Le coût de cette réforme pourrait atteindre 60 000 € pour l'ensemble des 3 communes.

Une demande de participation des parents a été sollicitée.

Entreprise AEC

Plusieurs chantiers sont en attente de levée de réserves. Une réunion de chantier aura lieu le vendredi 20 juin, afin d'établir un planning précis pour que les personnes soient prévenues à l'avance.

Mme le Maire demande au Président de l'association SLD, M. Bernard André, s'il avait besoin d'aide pour l'installation de la brocante du 22 juin. M. le Président remercie la municipalité en informant que ce n'était pas nécessaire et qu'ils étaient au complet.

Mme le Maire et le Conseil Municipal, remercient Sylvain Collin, Jean-Yves Dodard, Jean Paul Moreau, Stéphane Hébert, Claudine et Gérard Hurand, pour le nettoyage des deux lavoirs de la commune.

Les dossiers «révision du cimetière » et « PLU » seront à l'ordre du jour dès la rentrée de Septembre.

Bonnes vacances à tous !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h45.



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.